

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 1 sur

REDACTION	VERIFICATION	VALIDATION N° 4921/ 740 /2024/ASSNC
Dominique MEGRAOUA Chef de programme	Géraldine WATHLE Directeur adjoint de l'ASSNC	Jean-Christophe CARDEILHAC Directeur de l'ASSNC Signature :
MOTS CLES	Dossier consultation, Dépistage, Diabète, Pied diabétique, Podologue	
ARCHIVAGE	X:\00.PUBLIC\Registre des documents ASSNC\PD\DC\007	

1. OBJET

Ce dossier de consultation a pour objet de préciser les modalités de réponse à la demande de l'ASSNC dans le cadre d'une mise en concurrence publiée sur son site internet www.santepourtous.nc en date du 04/12/2024

Cette consultation portant sur les besoins du programme diabète vise à commanditer des prestations de podologue pour la réalisation d'un bilan et de soins du pied dans le cadre de la prévention des amputations de pied diabétique, pour l'année 2025.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES

- ASSNC-PD-CDC-007 : Cahier des charges prestation podologie prévention pied diabétique

3. ACTEURS CONCERNES

Toute personne, société ou association disposant des compétences lui permettant de répondre à la demande de l'ASSNC.

4. ABREVIATIONS

ASSNC	Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie
PD	Pied diabétique
CMS	Centres médicaux sociaux

a. Eléments de réponse

Toute proposition en lien avec le présent dossier de consultation devra comprendre l'ensemble des pièces jointes citées en Annexe 1 et préciser le périmètre d'intervention sur lequel le prestataire se porte candidat (cf ASSNC-PD-CDC-007).

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 2 sur

b. Modalités financières

Concernant la réalisation du bilan et des soins de podologie, le prestataire perçoit pour les services accomplis des honoraires calculés comme suit :

Nature de l'acte	CODE	Tarif vacation de 8 heures
Vacation à la journée	V1	40.700 F CFP- TTC
Vacation à la journée consécutive	V2	47.300 F CFP-TTC

Afin de permettre un suivi régulier de l'exécution de la prestation, le prestataire s'engage à transmettre à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie les informations suivantes en utilisant **le modèle de facture fourni par l'ASS NC** et en complément de celle-ci : un tableau récapitulatif faisant apparaître le nom du podologue, les dates des séances, les lieux des interventions, les heures effectives réalisées, les distances parcourues, le numéro des patients.

Ces honoraires couvrent l'ensemble des actes professionnels à effectuer dans le cadre de l'activité.

Concernant les frais de mission :

- Pour les vacations décentralisées au-delà de 130 km de son domicile nécessitant un départ anticipé la veille du jour de vacation, la nuitée précédente sera prise en charge à hauteur de 6 600 F CFP

- Le pédicure podologue fera l'avance du billet d'avion. Celui-ci sera remboursé sur présentation de la facture acquittée émise par Air Calédonie. Le pédicure podologue fera son affaire du coût d'hébergement.

Au regard du temps de trajet, le pédicure podologue percevra mille cent vingt francs (1.120 F CFP) par demi-heure (*temps de vol Air Calédonie*).

- En cas de vacations au-delà de 40 kilomètres de son domicile, le pédicure podologue percevra au titre du déplacement les sommes suivantes, à l'exclusion de tout autre remboursement :

Indemnité kilométrique	55 francs/kilomètre
Temps de trajet	2.200 FCFP/100 kilomètres

c. Critères de jugement de l'offre

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 3 sur

L'examen des offres se fera sur la base des critères suivants :

Qualification du chargé de la prestation	4/10
Disponibilité/périmètre d'intervention proposé	4/10
Expérience antérieure dans le champ d'intervention proposé	2/10

Tout dossier incomplet au regard des critères cités précédemment ne pourra être examiné.

L'ASSNC peut ne pas donner suite ou ne donner qu'une suite partielle à la candidature qui lui aura été adressée.

5. PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE

Les travaux, études et documents réalisés, ainsi que tous les documents ou supports informatiques fournis par l'ASSNC, et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le prestataire, restent la propriété de l'ASSNC.

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le prestataire s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le prestataire retenu s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, c'est-à-dire notamment à :

- Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de sa prestation, objet du présent appel d'offres ;
- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent appel d'offres ;
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- Prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du contrat ;

Et en fin de contrat à procéder à la destruction de tous documents, fichiers manuels ou informatisés stockant les informations recueillies dans cadre du contrat résultant du présent appel d'offres.

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 4 sur

L'ASSNC se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le prestataire.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du prestataire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

L'ASSNC pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées. Elle lui signifiera valablement cette résiliation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, par courrier remis contre décharge ou par exploit d'huissier.

6. RGPD

La coordination, la réalisation et l'évaluation sont réalisées en conformité avec le RGPD. Chaque acteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

7. MODALITES DIVERSES

La date limite de remise des offres est fixée au 15/12/2024.

Les propositions sont à envoyer à Dominique MEGRAOUA chef du programme diabète de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

La fiche de renseignement et liste des pièces à fournir est à télécharger sur le site de l'ASSNC : www.santepourtous.nc

Par courrier :

Agence Sanitaire et Sociale de la NC
Immeuble Gallieni – BP P4 – 98 851 Nouméa Cedex

Ou par mail à l'adresse suivante : secretariat@ass.nc

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 5 sur

ANNEXE 1
Fiche de renseignement et liste des pièces à fournir
Dans le cadre d'un appel d'offre publié par l'ASSNC

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM(S) :

ENSEIGNE / NOM COMMERCIAL :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
.....

ADRESSE PHYSIQUE ou POSTALE :
.....
.....

LIEU DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE :
.....

N° RIDET : N° K-Bis (si société) :

N° de Compte Cotisant CAFAT (*) :

N° d'Inscription à l'Ordre des médecins & la spécialité :

TEL. : PORTABLE :

EMAIL :

PIECES JOINTES A CE FORMULAIRE

- RIB à votre nom ou au nom de l'association ou de la société ;
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : ridet@isee.nc et tél. N° 24 92 37 ;
- K-BIS récent de moins de 3 mois (si Société) à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés : ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h_Tél. N° 23 22 56 ;
- Copie du diplôme ou des diplômes de la personne intervenant dans le cadre de l'appel d'offre ;
- Copie de l'Attestation d'Assurance Professionnelle ;
- Fournir l'ensemble des documents justifiant l'inscription et de son paiement régulier des cotisations auxquelles il est assujetti auprès de la CAFAT (RUAMM) ou Attestation sur l'honneur (modèle ci-joint).

Je déclare exactes les informations ci-dessus mentionnées.

A Nouméa, le

Signature:

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 6 sur

ANNEXE 2 CAHIER DES CHARGES ASSNC-PD-CDC-007

1. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser la demande de l'ASSNC dans le cadre d'une consultation publiée sur son site internet www.santepourtous.nc en date du 04/12/2024

La consultation a pour objet des prestations de podologie auprès de patients diabétiques de l'intérieur et les îles pour l'année 2025, pour le programme diabète.

Ces prestations consistent en réalisation d'une éducation thérapeutique du patient au pied diabétique, d'un bilan et soins des pieds, et de la formation des équipes de CMS dans le cadre de la prévention des amputations de pied diabétique.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES

- ASSNC-PD-DC-007 : Dossier de consultation ;
- Recommandations de la HAS : SEANCES DE PREVENTION DES LESIONS DES PIEDS CHEZ LE PATIENT DIABETIQUE, PAR LE PEDICURE-PODOLOGUE
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/rapport_pied_diabetique.pdf

3. ACTEURS CONCERNES

Pédicure podologue inscrit à la DASS-NC, avec de solides compétences dans les pathologies du pied diabétique, connaissant et appliquant les recommandations de bonnes pratiques.

4. ABREVIATIONS

ASSNC	Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie
DASSNC	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie
ETP	Education Thérapeutique du Patient
CMS	Centre Médico-Social
HAS	Haute Autorité de Santé

5. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La délibération n°114 du 24 mars 2016 relative au plan de santé calédonien « Do Kamo, Être épanoui ! » concernant l'organisation, la gouvernance, le pilotage et la régulation du système de protection sociale et de santé a posé les bases d'un renouveau en matière de santé publique et de protection sociale. L'axe 3 de ce plan place la promotion de la santé au cœur du dispositif.

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 7 sur

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, établissement public administratif, a pour objet de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous. Elle met en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie. Ses missions visent à améliorer et à protéger la santé de tous les calédoniens. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : prévenir, comprendre et agir.

L'un des programmes mis en œuvre par l'ASSNC vise à réduire les conséquences sanitaires et sociales du diabète. Cette pathologie est listée dans la délibération n°490 du 11 août 1994 comme thème prioritaire de prévention. A ce titre elle donne lieu à une prise en charge à 100% au titre de la longue maladie.

Le programme diabète est coordonné par un chef de programme, médecin de l'ASSNC. L'équipe est multidisciplinaire.

Dans le cadre de son programme diabète, l'ASSNC met en œuvre des vacations de podologie dans les CMS de l'intérieur et les îles.

Cette action s'appuie sur les recommandations de la HAS.

Cette action décentralisée dans l'intérieur et les îles est mise en œuvre depuis 2006.

6. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le pédicure podologue effectuera des vacations dans le cadre de la prévention des amputations de pied diabétique, dans les CMS de l'intérieur et des îles avec :

- Education thérapeutique du patient au pied diabétique
- Bilan et soins des pieds
- Formation des équipes de CMS.

7. ELEMENTS METHODOLOGIQUES

a. Matériel

Le programme diabète met à disposition du pédicure podologue :

- 2 mallettes de soins avec pinces et fraises (à rendre désinfectées) ;
- Les fiches d'ETP « pied diabétique ».

b. Education thérapeutique du patient :

La séance individuelle de prise en charge des pieds comportera un temps d'éducation thérapeutique du patient portant sur le pied diabétique et basée sur la fiche type qui sera remise au patient.

c. Bilan et soins des pieds

	DOSSIER DE CONSULTATION	ASSNC-RAA-DC-007
	PRESTATION PODOLOGIE PREVENTION PIED DIABETIQUE	Date création : 29/04/2021 Dernière révision le : 28/11/2024 Version : 2/2
PROGRAMME	Programme diabète obésité	Page 8 sur

Le podologue prestataire effectuera un bilan des pieds du patient et les soins nécessaires dans les règles de l'art.

Il renseignera le dossier patient de la structure soutenue.

d. Formation des équipes

Au cours de la vacation, le podologue trouvera avec l'équipe du CMS un temps dédié pour leur formation continue.

e. Aspects éthiques et règlementaires

Le prestataire et l'ASSNC s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

8. ORGANISATION DE LA MISSION

Au sein du programme son interlocuteur sera la coordinatrice qui lui fournira la mallette et les fiche d'éducation thérapeutique.

Le prestataire organise lui-même ses déplacements dans l'intérieur et les îles.

Le paiement de la prestation et des frais sera mensuel sur présentation d'une facture visée par la coordinatrice, validée par le chef de service et transmise au service comptabilité.